



Vaujany Station-village

1250m - 3330m / été-hiver / Alpes Isère



©Olivier Lefebvre

La Mairie de Vaujany recrute :

GARDE CHAMPÊTRE ou POLICIER MUNICIPAL (H/F)

Recrutement au 1er juin 2026

Située à 1250 m d'altitude dans l'Oisans, reliée au domaine de ski international de l'Alpe d'Huez, la commune de Vaujany possède le charme et le cachet d'une authentique station-village de montagne hiver / été (350 habitants - 3500 lits touristiques).

A 50km de Grenoble, entre tradition et modernité, Vaujany propose un cadre de vie et de travail attractif. La station offre les équipements publics les plus performants (patinoire, piscine, cinéma, musée, médiathèque, pôle enfance, résidences de tourisme) et des services de qualité ouverts à l'année.

AVANTAGES LIÉS AU POSTE

Titres restaurant

Participation aux régimes de mutuelle et prévoyance

Possibilité d'adhésion COS 38

Possibilité d'adhésion à l'Amicale du Personnel pour différentes prestations

Possibilité de logement à titre payant sur la commune

SALAIRE

Rémunération statutaire selon le cadre d'emploi des gardes champêtres ou policiers municipaux

Régime indemnitaire selon profils et expériences

Sous l'autorité directe du Maire et du Directeur Général des Services, vous exécutez des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, de la protection des espaces naturels.

Vous constatez les infractions aux lois et règlements relevant de votre compétence, vous participez à la mise en œuvre et à l'application des pouvoirs de police du Maire notamment en matière de police rurale et de protection de l'environnement.

Vous travaillez en lien étroit avec les services municipaux et assurez une relation de proximité avec la population locale, touristique et les acteurs socio-économiques.

MISSIONS

Surveillance et prévention

- Vérifier lors de patrouilles de surveillance sur le territoire communal, l'application des règles de sécurité, de tranquillité à l'ordre public et de protection des milieux naturels.
- Informer préventivement les administrés et la population touristique de la réglementation en vigueur.
- Appliquer et contrôler le respect des arrêtés de police du Maire et du Préfet.
- Assurer la sécurité lors des manifestations, événements et cérémonies se déroulant sur la commune.
- Surveiller et gérer l'occupation du domaine public en matière de marché et d'autorisation d'occupation temporaire.
- Relever les infractions en matière d'environnement, d'urbanisme, de stationnement, de circulation.

- Mener des actions de prévention et de sensibilisation à la protection de l'environnement.
- Veiller au respect des règles en matière de salubrité, en matière de déchets, concourir à la lutte contre les dépôts sauvages.
- Surveiller les pistes forestières et travaux forestiers.
- Surveiller la propreté des lieux et espaces naturels.
- Mener des actions de lutte contre les animaux errants.
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public.

Recherche et constat des infractions relevant de la police rurale et des pouvoirs de police du Maire

- Appliquer les procédures en matière d'infractions relevant des compétences du garde champêtre par procès-verbaux ou à défaut par rapport.
- Recueillir des renseignements afin de trouver et identifier les auteurs d'infractions en matière de sécurité, de salubrité publique et de protection de l'environnement.
- Relever des infractions liées à la divagation d'animaux.
- Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction.
- Rendre compte des délits ou contraventions.
- Réaliser des enquêtes administratives.

Missions administratives et transversales

- Rendre compte à l'autorité territoriale des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.
- Etablir des rapports d'activités, comptes rendus.
- Rédiger des procédures, documents et actes administratifs et judiciaires.
- Assister les services de la commune notamment lors des festivités.
- Participation à la mise en œuvre des directives de l'Etat : plan Vigipirate, directives sanitaires...
- Participation au Plan Communal de Sauvegarde.
- Gestion des objets trouvés.
- Régisseur de recettes « régie amendes » et « marché ».
- Affichage règlementaire sur les panneaux communaux.



SPÉCIFICITÉS DU POSTE

Temps complet annualisé

Horaires réguliers avec amplitude variable en fonction des besoins, des événements, des saisons

Travail le week-end et jours fériés en saison touristique

Obligation de formation initiale, port d'un uniforme

Travail isolé, présence par tout temps à l'extérieur

Adaptabilité aux usagers et aux situations

Respect de l'éthique professionnelle, sens du service public

Agrément délivré par le Procureur de la République et assermentations nécessaires

Pas de port d'arme

PROFIL

- ⇒ Maîtrise du cadre juridique et réglementaire
- ⇒ Maîtrise des devoirs et pouvoirs de l'agent assermenté
- ⇒ Bonne connaissance du fonctionnement des institutions publiques locales
- ⇒ Bonne connaissance de l'environnement communal et intercommunal
- ⇒ Capacités relationnelles, maîtrise de soi, autorité et fermeté
- ⇒ Capacités d'initiative et d'adaptation
- ⇒ Rigueur, disponibilité
- ⇒ Autonomie dans le traitement des dossiers et dans la recherche de l'information
- ⇒ Maîtrise de l'outil informatique et bonnes capacités rédactionnelles
- ⇒ Respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- ⇒ Expérience réussie sur un poste similaire

POUR CANDIDATER

Adresser candidature + CV + photo à l'attention de :

Monsieur le Maire

Mairie - 11 route de la Cour Basse - 38114 VAUJANY

Ou par mail : secretariat@vaujany.fr

Avant le 30/04/2026